

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2025

|                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DATE DE CONVOCATION<br>25 novembre 2025                                                                        | L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 3 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-DE-BARREZ, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre IGNACE, Maire.    |
| DATE D’AFFICHAGE<br>25 novembre 2025                                                                           | <b><u>Etaient présents</u></b> : Mmes Lucette FONTANGE, Julie DORLET-PELLETIER, Josette SERRES, Monique BARON, Anaïs FROMENT, Adeline JOAN-GRANGE, Marcelle MAYONADE, Martine SAINT-PAUL.<br>Mrs Bernard DUBEDAT, Yannick DELMAS, Guy LAFORTUNE |
| NOMBRE DE CONSEILLERS<br><br>EN EXERCICE : 15<br>PRESENTS : 12<br>VOTANTS : 14<br>Contre : 0 Abs : 0 Pour : 14 | <b><u>Membres absents et excusés</u></b> :<br><br>- Mme Dominique DUMAS a donné pouvoir à Mme Julie DORLET-PELLETIER<br>- Mme Fannie TUAILLON a donné pouvoir M. Pierre IGNACE<br><br><b><u>Membres absents</u></b> : M. Pierre ROMIEU          |
| <b><u>OBJET</u></b> : Délibération pour la vente d'une partie de la Parcelle AC 202                            | Madame Monique BARON a été élue Secrétaire de séance.                                                                                                                                                                                           |

La Commune de Mur-de-Barrez est devenue propriétaire de cette parcelle par la procédure de bien sans maître en date du 16 juillet 2025.

Vu la demande d'acquisition formulée par la SCI de Peyrat représentée par M. Jean-Michel CUEILLE, dont le bâtiment professionnel est mitoyen de cette parcelle.

Vu Le projet d'extension de ce bâtiment comprenant au sous-sol l'agrandissement du bâtiment professionnel et à l'étage la création de logements locatifs.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2241-1 ;

CONSIDERANT que les parcelles cadastrée section AC numéro 202 est issue du domaine privé de la commune de MUR DE BARREZ.

CONSIDERANT que la cession d'une partie de cette parcelle ne gêne pas l'accès aux terrains de « Géraudie », ni à leur futur aménagement,

CONSIDERANT que la Commune de Mur-de-Barrez a très peu d'artisans implantés sur son territoire et que ce projet d'extension permettrait de maintenir l'activité de celui-ci sur la Commune

CONSIDERANT que la création de logements locatifs est un intérêt pour maintenir la population en centre-bourg de Mur-de-Barrez.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité la cession d'une partie de cette parcelle cadastrée comme suit :

section AC numéro 202 pour une surface approximative de 138 m<sup>2</sup> (sous réserve d'enregistrement des surfaces au cadastre) à la SCI de Peyrat représentée par M. Jean-Michel CUEILLE à un euro le m<sup>2</sup>T.T.C.

Les frais de géomètre et d'acte notarié seront à la charge des acquéreurs.

AUTORISE :

Le Maire à signer l'acte notarié correspondant en tant que représentant de la commune.

Le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et Délibéré à Mur-de-Barrez,  
Les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,  
Transmis en Préfecture le 22 décembre 2025

Le Maire  
Pierre IGNACE

La secrétaire de séance  
Monique BARON



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Monique Baron', written in a cursive style.